

31. Interpellation déposée par Monsieur Rahali relative aux nuisances Boulevard Léopold II.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Rahali betreffende de hinder langs Leopold II-laan.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali pour la lecture de son interpellation.

M. Rahali :

Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues, les problèmes de nuisance, de tapage nocturne et anticivisme s'accroissent sur l'un des axes principaux de notre commune : le boulevard Léopold II / Métro Ribaucourt.

Faut-il des incidents ou des victimes pour que les autorités communales puissent prendre conscience de la gravité de la situation ? C'est tout au long de la journée jusqu'au tard la nuit, sept jours sur sept que les habitants de ces quartiers souffrent de différents problèmes : tapage nocturne, groupement et rassemblement de plusieurs dizaines d'individus (parmi eux, même des mineurs tous sexes confondus) causant bruits, problèmes de circulation causés par les doubles files de leurs grosses voitures, consommant de tout genre d'aliments, boissons, nourritures, les déchets terminent sur les trottoirs de ce bel axe. D'après mes informations, très peu d'entre eux habitent notre commune. S'en est trop pour les habitants de ce quartier, c'est aux affrontements et aux mains qu'ils en sont arrivés avec ces individus.

Le pire arrivera si nous ne faisons rien. Étant moi-même habitant au niveau de cet axe, c'est tous les jours que par prévention, je m'adresse à ces différents rassemblements, mais en vain, car une heure plus tard, c'est d'autres groupes qui s'accaparent l'axe et un sentiment d'insécurité s'y installe à nouveau.

Les commerces des alentours qui ont investi toutes leurs économies en prenant des risques à lancer leurs affaires la voient s'effriter, les clients se font de plus en plus rares à cause de ces problèmes. Je crains qu'ils soient eux aussi bientôt obligés d'abandonner comme le cas des commerçants et agences de banques d'il y a quelques années.

Avez-vous constaté ce phénomène ? Si oui avez-vous analysé la situation ? Avez-vous mesuré la gravité du problème et de ce que cela pourrait engendrer ? Que comptez-vous apporter concrètement comme solution radicale pour enfin permettre aux habitants de vivre paisiblement et aux commerçants de survivre leurs activités ?

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Alors Monsieur Rahali, la problématique que vous développez, elle est difficile. Elle est difficile parce qu'elle touche à la fois à des aspects de paix publique pour les riverains et les riverains sont évidemment en droit d'exiger leur sécurité et leur bien-être, mais elle touche également à des groupements avec lesquels il est difficile d'établir des contacts. En

tout cas, les problématiques que vous soulevez, elles sont évidemment connues de l'autorité administrative, que ce soit la commune, que ce soit l'aspect policier que l'aspect préventif. Je peux vous assurer que ces problématiques sont analysées et suivies de manière très régulière afin de pouvoir réagir aux changements de comportement de ces personnes et de pouvoir dégager des pistes de solution.

Le problème de l'occupation privative de l'espace public, les groupements et les rassemblements de personnes que vous avez évoqués sur le carrefour Ribaucourt – Léopold II et, comme je l'ai précisé, est extrêmement complexe. L'observation des habitudes sur le terrain permet de conclure que la grande majorité des personnes, elle se rassemble sans commettre d'infractions pénales et donc, il est difficile d'interdire les rassemblements parce que la liberté de rassemblement, c'est une des libertés fondamentales du citoyen et qu'on ne peut pas au préalable prendre des mesures pour les en empêcher. C'est une question de liberté sur laquelle nous ne pouvons évidemment pas prendre d'arrêtés qui diminueraient évidemment ces libertés sauf à avoir des justifications comme nous l'avons fait notamment au mois de juin, quand nous avons constaté qu'il y avait de plus en plus de personnes qui consommaient de l'alcool. Et donc, pour endiguer ce phénomène, nous avons pris un arrêté de police qui interdisait la consommation d'alcool sur l'espace public dans ce périmètre bien déterminé. Donc, on peut prendre des mesures préventives, mais il faut toujours être très attentif par rapport à des mesures qui réduisent les libertés. Les difficultés rencontrées tiennent véritablement aux nuisances causées par ces rassemblements, comme vous les avez évoquées. Le bruit incessant notamment tard le soir et même durant la nuit, le va-et-vient, le nombre de personnes qui se rassemblent et tous ces phénomènes ont évidemment un impact négatif sur la vie des personnes du quartier. Ce sont des incivilités qui détériorent le quartier et son image, comme vous l'avez évoqué, sur le plan économique, sur le plan du vivre ensemble, par les difficultés de malpropreté, de consommation trop importante d'alcool, d'obstruction du passage, des files de véhicules, des comportements parfois hostiles de la part de ces personnes qui se regroupent.

L'analyse de la situation n'a pas permis de conclure, comme vous l'affirmiez, que l'essentiel des individus, des personnes qui sont rassemblées à ces endroits, proviennent d'autres communes bruxelloises. Mais il a été observé qu'il y a une minorité importante qui se rassemble sur cet espace public après 22 heures. L'observation de la situation met également en évidence le problème de précarités vécues par cette population, par ces groupements et en particulier la situation de ces mineurs qui sont souvent non scolarisés et qui donc occupent l'espace public sans surveillance jusqu'à des heures tardives.

Enfin, la plus grosse difficulté réside dans le fait de trouver des interlocuteurs pour avoir des contacts avec tous ces groupes. Nous avons quand même développé un certain nombre de solutions par rapport à cette situation qui est extrêmement problématique. D'abord, comme je l'ai évoqué, j'ai pris un arrêté du Bourgmestre qui interdisait la consommation d'alcool, puisqu'on a constaté qu'avec la venue du beau temps, ces rassemblements étaient beaucoup plus importants à partir du printemps. Il y a eu également un calme plus important durant les mois de juillet et août parce qu'un certain nombre de ces personnes sont parties dans leurs pays d'origine et il y a eu une reprise dans le courant du mois de septembre. Je pense que cet arrêté qui interdisait la consommation d'alcool sur la voie publique a eu toute son utilité pendant la période d'été.

Nous avons également demandé aux gardiens de la paix d'être présents sur le terrain. Il y a le local des gardiens de la paix qui se trouve tout près et les gardiens de la paix sont présents sur le terrain. Ils vont voir ces personnes et ils leur rappellent le respect et notamment par rapport aux doubles files, par rapport à la propreté, il y a un rappel constant qui est fait, tant par les gardiens de la paix que par la police. Les gardiens de la paix et les policiers viennent auprès de ces groupes et leur demandent de se déplacer soit vers des

espaces verts de la commune, vers des parcs ou de se déplacer vers le canal, de plutôt trouver des espaces qui ne sont pas fréquentés par d'autres personnes en soirée.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Attendez, je n'ai pas fini !

Et alors, nous avons également patrouillé avec un médiateur, il y a l'ASBL le foyer, qui se trouve juste à côté. Il y a une expertise, une expérience dans les contacts avec cette population cible pour rappeler ces règles essentielles de respect. Nous avons demandé aux services de la police, qui l'a fait, de contrôler systématiquement les véhicules. Il y a eu également des patrouilles de police qui ont accompagné des policiers roumains, puisque nous avons eu pendant un mois entre le 15 septembre et le 10 octobre deux policiers roumains qui sont venus pour justement essayer d'établir le contact avec cette population pour faciliter ses contacts puisque ces gens sont relativement fermés. C'était une expérience tout à fait concluante que d'avoir ces deux policiers roumains sur le terrain qui accompagnent nos policiers et nos gardiens de la paix pour véritablement expliquer quelles étaient les règles à respecter sur le territoire belge.

Enfin, la police établit des contacts réguliers avec les habitants et les commerçants du quartier. Vous ne pouvez pas dire que la police a été absente, que la police n'a pas été visible sur le terrain pendant toute la période d'été. Donc voilà, c'est comme je l'ai dit, un problème difficile et nous essayons de trouver des solutions structurelles par rapport à la situation de ces personnes. Ces solutions structurelles, elles passent d'abord par un contact et un travail qui doit se faire avec les parents pour l'accompagnement de leurs enfants, pour inciter les parents à faire en sorte que leurs enfants suivent une scolarité. Nous cherchons des référents qui ne sont pas toujours faciles à identifier pour justement rappeler cette nécessité du respect. La plupart de ce public est sédentaire, ce sont des gens qui ont acheté ou loué dans le quartier, pour leur dire qu'ils doivent nécessairement participer à la vie de leurs quartiers..., ce n'est pas évident. Nous avons eu également les équipes de la LES et notamment les éducateurs qui s'impliquent également dans un travail de rue par rapport à ces personnes. Voilà, nous agissons sur plusieurs axes, je pense que c'est un travail difficile, vous pouvez le reconnaître, nous essayons de trouver des solutions qui puissent faire en sorte que la paix publique soit assurée, que le respect soit assuré, que le rappel aux normes soit une évidence. Mais c'est un travail qui prend du temps et nous sommes tout à fait conscients des difficultés que rencontrent les commerçants et certains habitants dans ce quartier.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci beaucoup Madame la Bourgmestre.

Je constate malheureusement que finalement, ça reste au niveau de l'analyse et du constat. Vous parlez de solution, que des agents arrivent sur place etc., mais moi, je vous dis que malheureusement, j'habite au carrefour et j'ai aussi mon bureau sur place, ce qui fait

que j'ai ma vitrine en face de ces 20 ou 30 individus, et je n'ai jamais vu, pas une seule fois un agent de prévention s'adresser de manière préventive. Moi je le fais. La police est venue effectivement à maintes reprises, parfois à ma demande, parfois à la demande des habitants. Le problème, c'est que comme vous venez de dire, vous n'avez pas réellement le pouvoir légal pour intervenir dans ce genre de rassemblements de personnes qui font du bruit. Je vous assure que dernièrement, il y a eu un des riverains qui est descendu avec une batte de base-ball, parce que tout simplement à deux heures du matin, il ne parvenait pas à dormir et qu'il devait aller travailler à six heures du matin. J'ai appelé la police, c'était mon voisin, et j'ai appelé la police, heureusement parce que ça aurait pu être très grave. Ce genre de situations arrive tous les jours, pas la batte de base-ball, mais en tout cas les affrontements, c'est tous les jours. Aujourd'hui, ce que je constate, c'est que nous sommes impuissants devant ce phénomène. Or, c'est très simple, c'est vrai que c'est une bonne idée et je l'ai suggéré il y a quelques mois, lors d'une interpellation complémentaire, c'est de rentrer en contact avec les parents de ce genre d'ethnies et de discuter avec eux. Ces parents-là sont un groupe demandeur et effectivement, ils ont leurs habitudes, mais il y a moyen de rentrer en contact avec eux, mais il faut faire le pas. Malheureusement, je reste sur ma faim, je pense Madame la Bourgmestre, qu'il y a moyen de trouver d'autres solutions. On pourrait réfléchir ensemble à tout cela, mais dire que oui, nous constatons etc. Il faudrait une solution radicale parce que les riverains, ils en souffrent et on risque d'avoir de gros problèmes entre ces personnes et les habitants de ce quartier.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

C'est une motion d'ordre !

Pendant que Monsieur Rahali parlait, je viens d'entendre un de vos Echevins dire, peut-être en rigolant : « on va les déporter ». Je pense que ces propos n'ont pas lieu d'être ici, même pour rigoler. Voilà ce que je voulais dire.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.